



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 22 septembre 2016 à 11 h 00 au Centre des congrès de la Gaspésie, à Carleton-sur-Mer, sous la présidence de Daniel Côté et à laquelle sont présents :

M. Allen Cormier, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Simon Deschênes, conseiller de Sainte-Anne-des-Monts

Administrateur remplaçant représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée

Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

Mme Louise Langlois, mairesse de Chandler

Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Jean-Guy Poirier, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Roch Audet, maire de Bonaventure

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Guy Gallant, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

Ainsi que :

M. Antoine Audet, directeur général de la Régie

Mme Marie-Andrée Pichette, coordonnatrice aux opérations

De même que des gens du public :

Frédéric Durand, journaliste, Écho de la Baie

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

Mme Micheline Pelletier, mairesse de Sainte-Anne-des-Monts

Administratrice régulière représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Mme Nadia Minassian, préfète

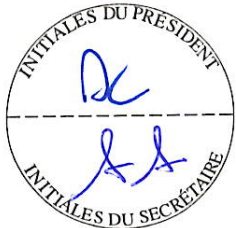
Administratrice régulière, représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima

Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller de Havre-aux-Maisons

Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2016 (adoption);
5. Suivi des finances et des opérations;
 - 5.1. États financiers et rapport d'achalandage;
 - 5.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
 - 5.3. Affectation aux activités de fonctionnement de la réserve financière (adoption);
6. Budget 2017 (adoption) ;
7. Intégration du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;
 - 7.1. Addenda au contrat de transport pour y intégrer le service des chauffeurs (adoption);
8. Plan de mesures d'urgence (adoption);
9. Autorisation – Fonds d'aide aux organismes de la MRC Haute-Gaspésie (adoption);
10. Modification du règlement sur la rémunération des élus (avis de motion);
11. Affaires nouvelles;
12. Date et lieu de la prochaine rencontre;
13. Période de questions;
14. Levée de l'assemblée (adoption).



No de résolution
ou annotation

R16 – 42

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Allen Cormier propose Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.
Marie-Andrée Pichette accepte d'être secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et unanimement résolu de nommer Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.

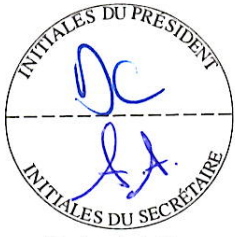
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Il est demandé par Antoine Audet d'ajouter un point pour l'adoption d'un addenda sur le contrat de transport du TACIM, qui sera présenté séance tenante.

Le nouvel ordre du jour proposé est le suivant :

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2016 (adoption);
5. Suivi des finances et des opérations;
 - 5.1. États financiers et rapport d'achalandage;
 - 5.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
 - 5.3. Affectation aux activités de fonctionnement de la réserve financière (adoption);
6. Budget 2017 (adoption) ;
7. Intégration du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;
 - 7.1. Addenda au contrat de transport pour y intégrer le service des chauffeurs (adoption);
8. Plan de mesures d'urgence (adoption);
9. Autorisation – Fonds d'aide aux organismes de la MRC de la Haute-Gaspésie (adoption);
10. Modification du règlement sur la rémunération des élus (avis de motion);
11. Addenda au contrat de transport du TACIM (adoption);
12. Affaires nouvelles;
13. Date et lieu de la prochaine rencontre;
14. Période de questions;
15. Levée de l'assemblée (adoption).



No de résolution
ou annotation
R16 – 43

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Roch Audet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié et tel que proposé.

4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 JUILLET 2016

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 7 juillet 2016 » est présenté.

R16 – 44

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 JUILLET 2016

IL EST PROPOSÉ par Richard St-Laurent et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2016 tenue à Cap-aux-Meules tel que lu et présenté.

5. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

5.1. États financiers et rapport d'achalandage

Les états financiers et le rapport d'achalandage au 31 juillet 2016 sont présentés.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

5.2. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de juillet 2016 est remise aux administrateurs. Le montant total au 31 juillet 2016 est de 220 718,06\$.

R16 – 45

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et résolu unanimement d'adopter la liste de comptes à payer et des comptes préautorisés de juillet 2016, au montant total au 31 juillet 2016 de 220 718,06\$.

5.3. Affectation aux activités de fonctionnement de la réserve financière

Il est demandé aux administrateurs d'affecter la réserve financière de la Régie, au montant de 39 870\$, aux activités de fonctionnement de l'année en cours.

R16 – 46

RÉSOLUTION CONCERNANT L'AFFECTATION DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

IL EST PROPOSÉ par Louise Langlois et résolu unanimement d'affecter la réserve financière au montant de 39 870 \$, aux activités de fonctionnement de l'année en cours.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

6. BUDGET 2017

La proposition de budget pour l'année 2017 est présentée. Le budget sera transmis aux signataires de l'entente intermunicipale (MRC de la Gaspésie et Agglomération des Îles) pour approbation.

RÉSOLUTION CONCERNANT LE BUDGET 2017 DE LA RÉGIE

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Brousseau et résolu d'adopter le budget 2017 tel que présenté en vue de le transmettre aux signataires de l'entente intermunicipale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INTÉGRATION DU MANDAT DU TRANSPORT ADAPTÉ DANS LA BAIE-DES-CHALEURS

7.1 Addenda au contrat de transport pour y intégrer le service des chauffeurs

Il est présenté aux administrateurs un addenda à signer avec le transporteur Transport Jos Dugas et Fils afin d'intégrer les conducteurs des véhicules à même le contrat de transport en cours.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADDENDA AU CONTRAT DE TRANSPORT ADAPTÉ DE TRANSPORT JOS DUGAS ET FILS POUR Y INTÉGRER LE SERVICE DES CHAUFFEURS

IL EST PROPOSÉ par Simon Deschênes et unanimement résolu d'adopter l'addenda tel que présenté.

8. PLAN DE MESURE D'URGENCE

Il est présenté pour adoption le document « Plan de mesures d'urgence » aux administrateurs. Ce plan définit les rôles de chacun lors d'accident sur le réseau de la RÉGIM.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU DOCUMENT « PLAN DE MESURES D'URGENCE »

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et unanimement résolu d'adopter le document « Plan de mesures d'urgence » tel que présenté.

9. AUTORISATION – FOND D'AIDE AUX ORGANISMES DE LA MRC HAUTE-GASPÉSIE

Il est demandé par M. Antoine Audet l'autorisation à signer les documents relatif au soutien financier de la MRC de la Haute-Gaspésie dans le projet de bonification de la desserte interurbaine.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'AUTORISATION DE SIGNATURE – FOND D'AIDE AUX ORGANISMES DE LA MRC HAUTE-GASPÉSIE

IL EST PROPOSÉ par Guy Gallant et unanimement résolu d'autoriser Antoine Audet, directeur général, à signer les documents relatifs au soutien financier de la MRC de la Haute-Gaspésie dans le projet de bonification de la desserte interurbaine.

R16 – 47

R16 – 48

R16 – 49

R16 – 50



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

10. MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Un dépôt d'avis de motion est demandé afin de pouvoir modifier le règlement sur la rémunération des élus:

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Richard St-Laurent, administrateur, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, d'un projet de mise à jour du règlement concernant la rémunération des élus municipaux délégués à son conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

11. ADDENDA AU CONTRAT DE TRANSPORT DU TACIM

Il est présenté aux administrateur un addenda à signer avec le l'organisme de transport le TACIM. L'addenda vise essentiellement à restreindre l'entente à l'horaire du service régulier de la REGIM, soit du lundi au vendredi, de 6h à 18h. L'organisme va assurer la coordination des demandes de trajets spéciaux en dehors de cette plage horaire.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADDENDA AU CONTRAT DE TRANSPORT DE L'ORGANISME TACIM

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Brousseau et unanimement résolu d'adopter l'addenda tel que présenté.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'y est apporté.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 15 décembre 2016 dans la MRC de Rocher-Percé.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président, Daniel Côté, invite le public à poser des questions.
M. Frédéric Durand, journaliste, souhaite avoir des entrevues individuelles, ce qui met fin à la période de question.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

A16 – 02

R16-51



No de résolution
ou annotation

R16 – 52

Régie intermunicipale de transport
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Louissette Langlois et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
Le président,

Daniel Côté

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,

Antoine Audet

15 février 2017

Date

15 février 2017

Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

15 décembre 2016

Date